

Copyright photo : CCIAA SERVICE IMAGES

Pour vous accompagner

- **La Chambre d'Agriculture**

met à disposition ses équipes aux compétences multiples, pour vous garantir un accompagnement sur mesure, en toute objectivité.

- **Les experts-comptables CERFRANCE et AUCAP Terravea**

mobilisent leurs compétences et ressortent les chiffres-clés de votre situation économique et financière. Ils vous écoutent afin de dresser avec vous un diagnostic pertinent de votre exploitation.

- **La Direction Départementale des Territoires**

met en œuvre les dispositifs d'aides aux exploitations fragilisées et pilote la cellule départementale d'urgence. Elle peut organiser des tables rondes pour trouver la solution adaptée à la situation de votre exploitation.

- **Les Travailleurs sociaux de la Mutualité Sociale Agricole**

sont à votre écoute et peuvent vous accompagner, dans une approche individuelle et/ou collective, face à des difficultés socio-économiques, et/ou des besoins de prévention-santé.

- **Les travailleurs médico-sociaux du Conseil Départemental**

peuvent vous conseiller et accompagner dans la gestion du budget familial, l'éducation de vos enfants, l'accès à vos droits, assurer soutien et conseil lors d'une grossesse ou dans les soins à apporter à vos jeunes enfants (0-7 ans).



Pour contacter les structures partenaires :



03 80 90 00 01

Faire face, ENSEMBLE

Accompagner les agriculteurs
en situation de fragilité





Vous avez besoin d'un soutien ?

• Accompagnement humain

je n'arrive plus à surmonter seul mes difficultés

• Technique et économique

j'ai besoin de réfléchir à une optimisation ou une réorientation de mon exploitation

• Organisationnel

je suis dépassé par la gestion de mon exploitation

• Administratif

je suis en retard dans le suivi administratif de mon exploitation

• Financier

je ne dégage plus un revenu suffisant

Nos organismes vous proposent une démarche concertée :

- pour vous aider à mieux comprendre l'origine de vos difficultés
- pour vous accompagner dans votre recherche de solutions

Une démarche concertée en toute confidentialité

Comment entrer dans la démarche ?

1] Je réalise un auto-diagnostic simple de mon exploitation

disponible au  03 80 90 00 01

2] Je le transmets à la chambre d'agriculture, pour une première analyse en lien avec mon expert comptable

3] Ma situation est examinée en comité technique composé exclusivement d'agents des organismes suivants :

- Direction départementale des territoires
- Chambre d'agriculture
- Experts comptables : CERFRANCE et AUCAP Terravea
- Mutualité sociale agricole
- Conseil Départemental



Un plan d'accompagnement concerté et adapté à ma situation me sera proposé :

- Accompagnement global pour moi et ma famille
- Analyse technico-économique et financière approfondie
- Gestion de la trésorerie et des créanciers
- Accompagnement lors des démarches administratives, dans une perspective d'autonomie
- Accompagnement par un bénévole formé et habilité
- Perspectives d'évolution professionnelle